



ARDECHE/SHANGHAI

Le Mondial mixte de la quadrette présenté à l'Institut Bocuse

» Le Mondial mixte de la quadrette a été présenté hier à la mairie de Ning Bo, qui doit désigner une délégation pour venir y participer. L'organisateur de la manifestation, Bernard Champey, est en effet intervenu à l'Institut Bocuse de Shanghai, en compagnie des Antraigains Shirley et Dino, devant les caméras de CCTV5, chaîne TV sportive. Pour rappel, la première édition de cette manifestation doit se tenir du 18 au 21 août entre Vals-les-Bains et Antraigues et rassemblera 32 quadrettes mixtes.



**COMPTOIR
DU
CARRELAGE**

Choix - Conseil - Qualité
SHOW-ROOM + de 1600 M²

NOUVEAU EXPO NON STOP LE SAMEDI de 8h à 19h
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h

26 Saint-Marcel-lès-Valence - 04 75 58 84 15

489495600

VOTRE RÉGION

DRÔME | La réforme des rythmes scolaires dans les écoles élémentaires n'en finit plus de créer des tensions chez les élus, les parents, les enseignants

40 communes entrent en résistance



Nicolas Daragon, maire de Valence et porte-parole du collectif. Photo LeDL/Fabrice HEBBARD

me va contraindre les parents, surtout les mamans, à ne travailler qu'à temps partiel avec une fin d'école à 15 h 45. Ou pire, à renoncer à travailler. Dans les quartiers populaires, on va retrouver les enfants dans la rue ou devant la télé. En fait, cette réforme constitue la plus forte opération de marketing jamais faite en direction de l'école privée. C'est actuellement la ruée des inscriptions » !

Les enfants seront accueillis en simple garderie

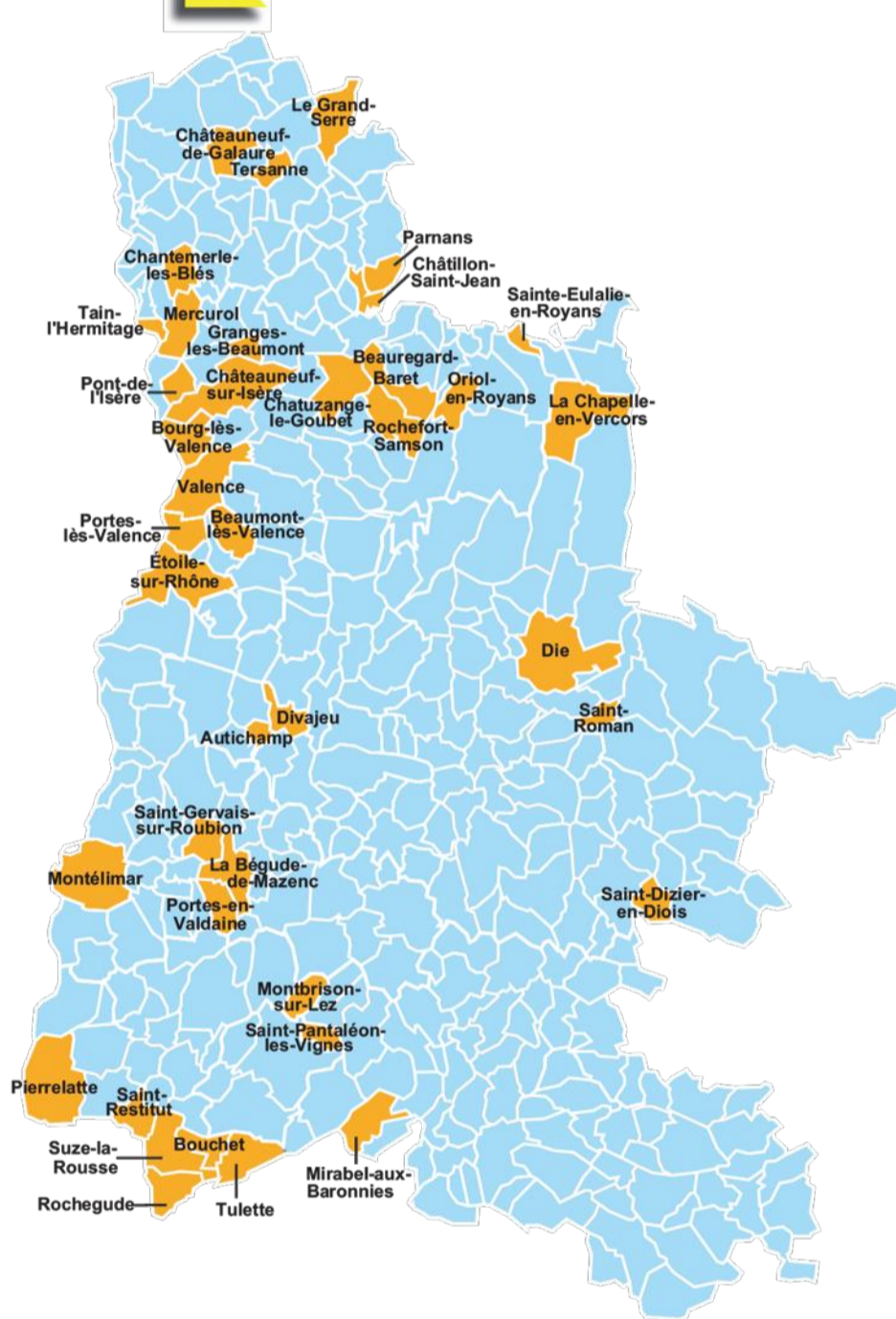
Nicolas Daragon annonce : « Nous entrons en résistance contre l'application de cette réforme, sans pour autant prendre en otage les familles. Les communes du collectif vont mettre en place un service minimum pour ne pas laisser les parents sans solution de garde. Quoi qu'il arrive, à Valence, les enfants seront donc accueillis en garderie (payante) de 15 h 45 à 16 h 30, puis c'est le périscolaire actuel qui prendra le relais ».

Et d'ajouter : « Nous espérons que le Gouvernement sera lucide et entendra ces mouvements de protestation qui s'organisent partout en France ». En attendant, Nicolas Daragon prévient : « Nous ne rendons pas de projet à la direction académique. Les communes vont prendre une délibération en conseil municipal fin juin pour demander le report de la réforme à la rentrée 2015 ou, mieux, son abrogation. À la rentrée, nous appliquerons les horaires actuels sur quatre jours. C'est au Gouvernement d'assumer sa réforme stupide ».

Quant au besoin de réformer l'école élémentaire face aux résultats en baisse constatés chez les élèves français, le maire de Valence répond : « Un peu plus d'autorité face aux enfants, un peu plus d'exigences face aux enseignants qui pourraient rendre des comptes pourraient peut-être »...

Frédérique FAYS

Le collectif des 40 communes



Sources : DR

Aux 40 communes de la Drôme se sont jointes, côté Ardèche, Tourmon-sur-Rhône ainsi que Guilherand-Granges, dont le maire, Mathieu Darnaud, explique, tout en nuances : « Nous avons prévu d'appliquer la réforme. Notre démarche s'inscrit sur le fond. Nous souhaitons qu'il y ait des aménagements et des assurances quant au financement des activités périscolaires. Ceci dans un souci d'équité entre les petites communes rurales et les plus grosses villes ».



TROIS QUESTIONS À...

Sophia Catella,
Secrétaire départementale
du syndicat SNUipp Drôme

« Le décret Hamon vient de déformer la réforme »

→ Que pensez-vous de la création de ce collectif de maires qui refusent la réforme des rythmes scolaires ?

« Nous avions eu vent de ces maires qui voulaient entrer en résistance. Ce ne sont pas eux qui auront la décision finale, mais la directrice académique et le recteur. Je ne les trouve pas très courageux. Je m'attendais à un combat plus fort, à une vraie résistance à l'avant-veille des 70 ans du débarquement ! Et j'avoue ne pas très bien comprendre la position de certains maires qui, d'un côté, envoient leurs projets de réforme aux directeurs d'école et les présentent en conseil d'école et, de l'autre, prétendent adhérer à ce collectif qui entre en résistance. On va les laisser s'agiter. Notre meilleur conseil donné aux collègues enseignants : attendre la réponse du recteur. »

→ Que peut-il se passer si des maires refusent d'appliquer la réforme ?

« Certes la réforme n'oblige pas à proposer des activités après le temps de classe, après 15 h 45. Oui ils peuvent se contenter de proposer une simple garderie. Mais au final, c'est surtout dommage pour les enfants. Je rappelle que la répartition des horaires de classe est de la compétence de l'État. Nous attendons le jugement du conseil d'État saisi par quatre communes, notamment Janvry dans l'Essonne, qui demande l'annulation du décret au nom du principe de libre administration des collectivités territoriales, des dépenses imposées et de l'inégalité accrue entre les territoires. »

→ Au final, qu'a apporté ce décret du ministre de l'Éducation, Benoît Hamon ?

« En ménageant la chèvre et le chou, le ministre veut brosser les maires dans le sens du poil en permettant de tout regrouper sur une demi-journée. Du coup, la réforme n'a plus aucun sens. Car au départ, il s'agissait de baisser le nombre d'heures de classe par jour pour améliorer les résultats des enfants. Ce décret Hamon déforme la réforme. Pire, il aboutit à un décalage dans l'affectation des enseignants dans les écoles, puisque la date limite est passée au 11 juillet. Du coup, les directeurs d'école ne savent pas comment organiser la rentrée. Vis-à-vis des parents qui viennent actuellement inscrire leurs enfants, l'Éducation nationale se décrédibilise. C'est un vrai bazar. Déjà, la rentrée de septembre est mise en difficulté. »

Propos recueillis par Frédérique FAYS

Les arguments de quelques-uns des élus récalcitrants

Pour Michel Brunet, maire de Mercuriol (divers droite), le constat est simple sur les rythmes scolaires : « L'organisation est infaisable. On n'a ni les moyens



humains, ni les locaux, ni les moyens financiers pour la mettre en place. On a chiffré ce que coûterait l'année de mise en place : 30 000 euros pour les deux écoles de la commune (230 enfants). Tout ça pour de la garderie, comme on n'a pas les moyens de faire des activités. On va délibérer de tout ça en conseil municipal, mais on préférerait se mobi-

liser pour la sécurité de nos enfants : l'école a été inondée en octobre et il faudrait la déplacer. »

■ **Franck Reynier (UDI), député-maire de Montélimar**, est un opposant vigoureux à la réforme des rythmes scolaires. Néanmoins, il va devoir l'appliquer. Ce devrait être 4x45 minutes de temps péri-éducatif, englobé avec le périscolaire, déjà

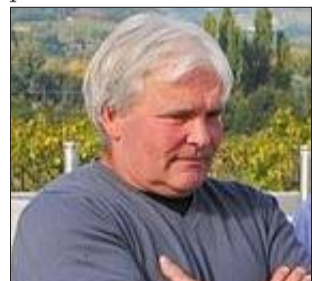


existant, et une demi-journée de classe supplémentaire le mercredi matin. Les parents d'élèves seront informés prochainement. La

réforme coûtera 750 000 € à Montélimar agglomération, qui gère le périscolaire pour 26 communes. « Je redis tout le mal que je pense de cette réforme, ajoute Franck Reynier, qui occasionne des dépenses supplémentaires aux communes, qui désorganise les familles et je reste à convaincre quant à l'intérêt pour l'équilibre de l'enfant d'aller en classe cinq matinées par semaine. »

■ **Laurent Donzet, premier adjoint au maire de Mirabel-aux-Baronnies**, regrette que l'État fasse tout reposer sur les collectivités. « Cette réforme était nécessaire pour le rythme des enfants, mais on ne peut pas laisser les communes se débrouiller seules. » À Mirabel (1 556 habitants), le calcul a été vite fait. « Si on ne fait que de la garderie avec du personnel existant, sans faire venir d'intervenants,

ça nous coûte déjà 30 000 € par an. C'est exorbitant. Si



on entre "en résistance", c'est parce que l'on aimerait que cette réforme soit repoussée, que l'État se donne les moyens financiers de la mener sans compter sur nous. Mais on sait que ce sera difficile. »

■ **Gilbert Tremolet (SE), maire de Die**, s'engage à respecter la loi. S'appuyant sur le décret Hamon du 8 mai, il n'a pas trouvé d'accord avec les directeurs des deux écoles primaires et maternelles (374 élèves)

pour concentrer les activités proposées sur une demi-journée. « J'ai donc décidé de ne rien toucher à notre fonctionnement. Mais nous allons continuer à militer pour la suspension du décret Hamon, assure le maire de Die qui a chiffré entre 70 000 et 80 000 euros la mise en place des rythmes scolaires dans sa commune.



Gilbert Tremolet pointe aussi du doigt les moyens humains pour mettre en place cette réforme. « Ma crainte, c'est également l'usure des bénévoles », conclut-il.

Pour la FCPE, « l'éducation a un coût qui vaut le coup »

« Nous sommes clairement "pour" la réforme des rythmes scolaires. Les maires doivent appliquer la loi ». Jean-Claude Bondaz, le président de la fédération de parents d'élèves FCPE de la Drôme, est ferme. « Je trouve anormale cette attitude prise par certaines municipalités qui optent pour un changement des règles. Tout ceci est préjudiciable pour les enfants, les parents, les enseignants. Nous sommes un peu fatigués par ces réactions d'irresponsables. »

Sur le surcoût financier et les difficultés d'organisation, le président de la FCPE 26 rétorque : « 21 communes dans la Drôme ont prouvé que c'était possible et que les nouveaux rythmes fonctionnent plutôt bien. C'est un choix politique que de vouloir consacrer un vrai budget à l'éducation. Pour la FCPE, l'éducation des enfants a un



Jean-Claude Bondaz, président de la FCPE 26. Photo archives LeDL

coût qui vaut le coup. C'est pour nous une priorité. » Et d'ajouter : « La question des rythmes scolaires, c'est comme en football : 60 millions de Français, 60 millions de sélectionneurs pour l'équipe de France. Ici 60 millions de chronobiologistes pour dire quel est le meilleur rythme pour les enfants. Les 42 maires se prennent pour des chronobiologistes. C'est insupportable. »

F.F.